

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 030/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER  
Séance du 3 juin 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	6	
Votants	8	
Procurations	2	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
31/05/22		

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MME VIDAL DA GAMA Marina,  
MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre,

Excusés : MME DEVEAUD Sandrine (pouvoir donné à M. BERGEAL Jean-Pierre), M. COUDERT Loïc (pouvoir donné à M. SIMON Philippe), MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : M SIMON Philippe

Objet : TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des prix des repas cantine pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

- ✓ + 0,10 € par repas enfant portant celui-ci à 2,85 €.
- ✓ + 0,15 € par repas adulte portant celui-ci à 5,25 €.
- ✓ D'autre part, elle suggère de maintenir les tarifs se rattachant à la garderie des enfants tels qu'en l'année 2020/2021 à savoir :
  - Garderie du matin
    - gratuite
  - Garderie du soir
    - gratuite jusqu'à 17h30
    - puis 1 € de 17h30 à 19h00.
    - Si 3 enfants d'une fratrie fréquentent le RPI à la même période, le tarif appliqué pour la prise en charge du 3<sup>ème</sup> élève sera divisé par 2 (0,50 €)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des proposition ci-dessus :

- L'augmentation du prix des repas cantine
- Le maintien des tarifs garderie

Pour copie conforme

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 3 juin 2022  
Le Maire, Martine DUMONT

Affichée le : 4 juin 2022

